

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 9 JUILLET 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mercredi 9 juillet 2025**

Délibération n°091_250709

Budget supplémentaire 2025 : Le budget principal de la ville - Le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres.

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf juillet à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 3 juillet 2025, dématérialisée et affranchie le 3 juillet 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA ² M. Sylvain ARTHEMISE Mme Yannicke SEVERIN Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN ³ M. Imran HATTEEA Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE ⁵ M. Jérémie TURPIN Mme Marie Ludivine IMACHE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Marie Françoise GASTRIN M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Mickaël Gérard CHAMAND ⁴ M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Flora AUGUSTINE- ETCHEVERRY ¹ Mme Claudie TECHER Mme Camille CLAIN ² Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Florence HOARAU- ROUGEMONT ¹ M. Alix GALBOIS	Mme Marie Julie DIJOUX M. Jean Michel FLORENCY M. Bruno BEAUVAL M. Hanif RIAZE Mme Eliana Marie Eloïse NARCISSE	Mme Marie Joëlle JOVET Mme Claudie TECHER Mme Linda MANENT M. Imran HATTEEA M. Sylvain ARTHEMISE	M. Eric FONTAINE M. Jean François PAYET M. Bernard MARIMOUTOU M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹Sont arrivées dans la salle des délibérations lors de la présentation de l'ordre du jour

²N'ont pas pris part à la présentation et n'ont pas pris acte de la délibération n°96 et se sont retirées de la salle des délibérations. Monsieur Sylvain ARTHEMISE a pris la présidence pour la mise aux voix de l'affaire.

³N'a pas pris part à la présentation et au vote de la délibération n°104 et s'est retirée de la salle des délibérations.

⁴N'a pas pris part à la présentation et au vote des délibérations n°105, 106 et 107 et s'est retiré de la salle des délibérations en amont.

⁵N'a pas pris part à la présentation et au vote de la délibération n°106 et s'est retirée de la salle des délibérations.

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 09 JUILLET 2025**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°90 à 95	26	5	14	0	31	0	0
Pour la délibération n°96	24 ^A	5	16	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°97 à 103	26	5	14	0	31	0	0
Pour la délibération n°104	25 ^B	5	15	0	30	0	0
Pour la délibération n° 105	25 ^C	5	15	0	30	0	0
Pour la délibération n°106	24 ^D	5	14	0	29	0	0
Pour la délibération n°107	25 ^E	5	15	0	30	0	0

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT aménageant les règles de calcul de quorum dans les assemblées délibérantes pour en décompter les élus soumis aux obligations de déport, le quorum est abaissé pour les délibérations identifiées.

24^A Mesdames Juliana M'DOIHOMA et Camille CLAIN n'étaient pas présentes dans la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de la délibération n° 96. Monsieur Sylvain ARTHEMISE a assuré la présidence.

25^B Madame Gaëlle MOUNIAMA-COUPAN n'était pas présente dans la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération n°104.

25^C Monsieur Mickael CHAMAND n'était pas présent dans la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération n°105.

24^D Madame Dominique AMAZINGOI-RIVIERE et Monsieur Mickael CHAMAND n'étaient pas présents dans la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de cette délibération n°106.

25^E Monsieur Mickael CHAMAND n'était pas présent dans la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération n°107.

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,

Juliana M'DOIHOMA



	Conseil municipal - Séance du 9 juillet 2025 Délibération n°091_250709	POLE FINANCES, OPTIMISATION ET CONTRÔLE
	Budget supplémentaire 2025 : <ul style="list-style-type: none"> • Le budget principal de la ville • Le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres 	Direction des finances

I - RAPPORT DE PRESENTATION

Le Conseil municipal est appelé à voter le budget supplémentaire de la ville – budget principal et budget annexe du service extérieur des pompes funèbres – pour l'exercice 2025.

Le BP 2025 adopté lors de la séance du 8 avril 2025 s'est inscrit dans un contexte d'amélioration significative de la gestion financière tout au long de la présente mandature, ayant permis de consolider des marges de manœuvre en termes d'épanouissement humain, de développement du territoire, et de rattrapage des retards en termes d'infrastructures et d'équipements de proximité.

Fin mai dernier, le compte administratif de l'exercice 2024 a confirmé la bonne santé financière de la Commune, notamment au travers des indicateurs suivants :

- un résultat de fonctionnement excédentaire de plus de 17,5 M€,
- une épargne brute de près de 12,7 M€,
- un taux d'épargne brute, indicateur déterminant la capacité de la commune à investir, de 12,4%,
- une capacité de désendettement s'établissant à 2 années, très loin du niveau-plafond de 12 années communément admis.

La présente délibération, portant budget supplémentaire pour l'année 2025, a pour objet d'intégrer pleinement le résultat de fonctionnement de 2024 aux prévisions budgétaires de 2025 et de conforter ainsi l'accélération des investissements au bénéfice des Saint-Louisiens et Riviérois. Dans ce cadre, il est procédé à des ajustements de crédits votés au budget primitif, tant en recettes qu'en dépenses.

En effet, conformément à la décision du Conseil municipal d'affecter une partie de ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 11,630 M€, le solde de 5,884 M€ est reporté en recettes de fonctionnement et permettra l'augmentation de l'autofinancement prévisionnel pour le porter à un peu plus de 13 M€ en 2025 (+3 M€ au BS).

Ainsi, le projet de budget supplémentaire peut se résumer comme suit :

Budget Section	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal						
Fonctionnement	7 066 918,81 €	7 066 918,81 €	3 385 405,60 €	6 532 918,81 €	3 681 513,21 €	534 000,00 €
Investissement	29 708 119,16 €	29 708 119,16 €	23 673 519,16 €	20 526 005,95 €	6 034 600,00 €	9 182 113,21 €
TOTAL	36 775 037,97 €	36 775 037,97 €	27 058 924,76 €	27 058 924,76 €	9 716 113,21 €	9 716 113,21 €
Budget annexe des pompes funèbres						
Fonctionnement	- €	- €				
Investissement						
TOTAL	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Budget consolidé (budgets principal et annexe)						
Fonctionnement	7 066 918,81 €	7 066 918,81 €	3 385 405,60 €	6 532 918,81 €	3 681 513,21 €	534 000,00 €
Investissement	29 708 119,16 €	29 708 119,16 €	23 673 519,16 €	20 526 005,95 €	6 034 600,00 €	9 182 113,21 €
TOTAL	36 775 037,97 €	36 775 037,97 €	27 058 924,76 €	27 058 924,76 €	9 716 113,21 €	9 716 113,21 €

Il est rappelé que le présent rapport synthétise les données de la maquette budgétaire jointe en annexe.

COMMENTAIRES DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL – 2025

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à **7 066 918,81 €** en recettes et en dépenses.

1. Recettes de fonctionnement

Section de fonctionnement RECETTES	Budget Primitif 2025	BS 2025	TOTAL BUDGET 2025
		Propositions nouvelles	
Atténuations de charges (013)	380 000,00 €	- 150 000,00 €	230 000,00 €
Produits des services, domaine, ventes diverses (70)	772 000,00 €		772 000,00 €
Impôts et taxes (73)	35 582 000,00 €		35 582 000,00 €
Fiscalité locale (731)	45 590 000,00 €	152 573,00 €	45 742 573,00 €
Dotations et participations (74)	19 064 000,00 €	646 251,00 €	19 710 251,00 €
Autres produits de gestion courante (75)	576 000,00 €		576 000,00 €
Produits spécifiques (77)			
Total recettes réelles	101 964 000,00 €	648 824,00 €	102 612 824,00 €
Résultat de fonctionnement de 2024 reporté (002)		5 884 094,81 €	5 884 094,81 €
Recettes réelles + résultat reporté	101 964 000,00 €	6 532 918,81 €	108 496 918,81 €
Recettes d'ordre (042)	700 000,00 €	534 000,00 €	1 234 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	102 664 000,00 €	7 066 918,81 €	109 730 918,81 €

➤ **Chapitre 013 (Atténuations de charges) : (-) 150 000 €** correspondant à l'ajustement à la baisse de la recette attendue cette année ; la prévision initiale ayant été faite sur les encaissements enregistrés en 2024 qui comportaient des reversements exceptionnels de cotisations versées à tort en 2023 à la CNRACL et à l'IRCANTEC.

➤ **Chapitre 731 (Fiscalité locale) : (+) 152 573 €** correspondant au produit de rôles supplémentaires non déterminés au budget primitif et versés à la commune par la direction des services fiscaux.

➤ **Chapitre 74 (Dotations et participations) : (+) 646 251 €** correspondant notamment à des ajustements concernant la partie forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (+74 445 €), la DACOM (+ 486 964 €) et le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (+12 342 €) ainsi que la participation du Département de La Réunion dans le cadre d'un partenariat portant sur l'intermédiation sociale et insertion de proximité (62 500 €).

➤ **Chapitre 002 (Résultat de fonctionnement reporté) : (+) 5 884 094,81 €** correspondant à la reprise du résultat reporté de fonctionnement conformément à la délibération n° 54 du 28 mai dernier portant affectation du résultat de fonctionnement 2024.

➤ **Chapitre 042 (Opérations d'ordre) : (+) 534 000 €** correspondant à l'ajustement des prévisions concernant la reprise des subventions d'investissement perçues pour le financement des biens amortissables.

A l'issue de ces ajustements, les prévisions totales en ce qui concerne les recettes de fonctionnement du budget 2025 (BP+BS) s'établissent à 109 730 918,81 €.

2. Charges de fonctionnement

Le budget supplémentaire complète les prévisions budgétaires du budget primitif de l'exercice en intégrant les inscriptions de dépenses de fonctionnement suivantes :

- 3 501 513,21 € d'augmentation du virement complémentaire prévisionnel vers la section d'investissement,
- 180 000 € de dotations aux amortissements afin de permettre le début d'amortissement des biens acquis en 2025 selon la méthode de prorata temporis, et
- 232 361,60 € de reprise des restes à réaliser apparaissant au Compte administratif 2024,
- 3 153 044 € de dépenses nouvelles

Section de fonctionnement DEPENSES	Budget Primitif 2025	BS 2025		TOTAL BUDGET 2025
		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	
Charges à caractère général (011)	8 729 183,00 €	84 878,60 €	1 944 959,00 €	10 759 020,60 €
Charges de personnel (012)	68 800 000,00 €		644 000,00 €	69 444 000,00 €
Atténuations de produits (014)	340 000,00 €		- 58 000,00 €	282 000,00 €
Autres charges de gestion (65)	13 306 300,00 €	147 483,00 €	592 085,00 €	14 045 868,00 €
Charges financières (66)	754 615,00 €		- €	754 615,00 €
Charges spécifiques (67)	10 000,00 €		30 000,00 €	40 000,00 €
Dotations aux provisions (68)	100 000,00 €			100 000,00 €
Total dépenses réelles	92 040 098,00 €	232 361,60 €	3 153 044,00 €	95 425 503,60 €
Virement à la section d'investissement (023)	7 743 802,00 €		3 501 513,21 €	11 245 315,21 €
Dépenses d'ordre (042)	2 880 100,00 €		180 000,00 €	3 060 100,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	102 664 000,00 €	232 361,60 €	6 834 557,21 €	109 730 918,81 €

➤ **Chapitre 011 (Charges à caractère général) : (+) 84 878,60 € correspondant aux restes à réaliser et 1 944 959 € de crédits nouveaux.**

Cet abondement de crédits vise à permettre le rattrapage progressif des moyens mis en œuvre dans le cadre du fonctionnement quotidien des services. L'enjeu est se donner les moyens de notre ambition en matière d'efficacité et de qualité du service public et d'accompagner au mieux la dynamique impulsée en faveur d'une offre de services étoffée.

Il est rappelé en effet qu'en comparaison avec les communes de même strate, le niveau des charges à caractère général au sein de la commune est particulièrement faible :

Données CA 2024 :

- **Saint-Louis : 168 €/hab,**
 - Communes de strate – national : **364 €/hab**
 - **Moyenne Communes de La Réunion : 212 /hab.**

Sur la base des prévisions budgétaires annuelles pour 2025 (BP+BS), ce ratio sera porté aux alentours de 195 €/habitant.

Les inscriptions budgétaires au budget supplémentaire permettront notamment :

- L'acquisition de matériaux et le recours à des prestations de service pour la réalisation de travaux en régie ;
- La montée en gamme de l'offre de services publics et de la politique d'animation culturelle et de proximité déployée ;
- Une progression des dépenses liées aux équipements de protection et à l'habillement des agents ;
- La mise en service de la pépinière municipale avec la contractualisation d'un accompagnement auprès de la SPL EDDEN pour former les équipes notamment,
- Un complément de dépenses en matière de location de véhicules et d'engins en attendant l'achèvement des procédures d'acquisition et la livraison des nouveaux matériels roulants ;
- L'adhésion aux différents services du CDG dans le cadre de la prévention des risques en faveur du personnel communal, tels que l'hygiène, la sécurité, les actes de violence, le harcèlement, la discrimination et la santé.

➤ **Chapitre 012 (Charges de personnel) : (+) 644 000 €.** Cet abondement de crédits intègre les éléments suivants, ajustant les prévisions de dépenses initiales après l'exécution budgétaire des six premiers mois de l'année :

- L'accentuation des efforts de renforcement de l'encadrement et des capacités d'ingénierie au sein des services communaux dans le droit fil des recommandations du dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes ;
- La poursuite de la politique d'accompagnement des évolutions de carrière des agents
- La mise en place d'une nouvelle cohorte d'une cinquantaine de services civiques au cours du second semestre de l'année ;
- L'ajustement des prévisions en matière de co-financement des emplois aidés.

➤ **Chapitre 65 (Autres charges de gestion) : (+) 147 483,00 € correspondant aux restes à réaliser et 592 085 € de crédits nouveaux** en complément de ceux prévus au budget primitif. Ces derniers correspondent notamment à l'augmentation de la dotation au CCAS (+ 406 325 €) afin de permettre à l'établissement de faire face à l'accroissement des

besoins d'aide d'urgence, de poursuivre son action solidaire d'aide à la mobilité et à l'insertion via l'élargissement du public éligible au permis citoyen (« conduire sa vie au féminin »), d'amplifier son action d'amélioration très légère de l'habitat et d'assurer le co-financement des emplois aidés dits PEC LAV.

Des crédits sont par ailleurs inscrits pour soutenir la dynamique associative, notamment dans le cadre du Contrat Local de la Santé (CLS) et dans le cadre du Contrat de Ville dont la géographie prioritaire s'étend sur des nouveaux secteurs.

➤ **Chapitre 67 (Charges spécifiques) : (+) 30 000,00€** correspondant aux crédits ouverts devant permettre la régularisation de certains actes de vente de logements afin d'annuler des titres de recettes antérieurement émis pour lesquels les montants sont supérieurs au montant de la vente initialement fixé.

➤ **Chapitre 023 (Virement à la section d'investissement) : (+) 3 445 602,21 €.** Le virement prévisionnel annuel vers la section d'investissement (BP + BS) est ainsi porté à près de 11,2 M€.

➤ **Dépenses d'ordre de fonctionnement (chap. 042) : (+) 180 000,00€** pour compléter les crédits relatifs à l'amortissement des biens de la collectivité.

A l'issue de ces réajustements, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 109,7 M€.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre au budget supplémentaire à **29 708 119,16 €** en recettes et en dépenses.

Le document budgétaire prend en compte les restes à réaliser constatés au CA 2024, le solde d'exécution d'investissement de 2024 ainsi que la part du résultat de fonctionnement affectée à la section d'investissement.

Des ajustements de crédits sont par ailleurs opérés afin de redéployer les prévisions BP ou de prévoir de nouvelles dépenses.

Enfin, des opérations d'ordre complémentaires sont inscrites dans le cadre de la gestion patrimoniale.

1. Recettes d'investissement

Section d'investissement RECETTES	Budget Primitif 2025	BS 2025		TOTAL BUDGET 2025
		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	
Dotations, fonds divers (10)	3 711 000,00 €		472 915,00 €	4 183 915,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)			11 630 512,84 €	11 630 512,84 €
Subventions d'investissement reçues (13)	9 458 442,00 €	5 283 608,11 €	3 868 970,00 €	18 611 020,11 €
Emprunt (16)	5 400 000,00 €		- 730 000,00 €	4 670 000,00 €
Immobilisations financières (27)	13 017,00 €			13 017,00 €
Produit des cessions (024)				- €
Total recettes réelles	18 582 459,00 €	5 283 608,11 €	15 242 397,84 €	39 108 464,95 €
Résultat de 2024 reporté				- €
Recettes réelles + résultat reporté	18 582 459,00 €	5 283 608,11 €	15 242 397,84 €	39 108 464,95 €
Virement de la section de fonctionnement (021)	7 743 802,00 €		3 501 513,21 €	11 245 315,21 €
Recettes d'ordre (040)	2 880 100,00 €		180 000,00 €	3 060 100,00 €
Opérations patrimoniales (041)	1 089 000,00 €		5 500 600,00 €	6 589 600,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	30 295 361,00 €	5 283 608,11 €	24 424 511,05 €	60 003 480,16 €

➤ **Chapitre 10 (Dotation, fonds divers et réserves) : (+) 472 915,00 €** correspondant à un montant de produit supplémentaire de FCTVA à percevoir sur les dépenses d'équipement de 2024, confirmé par les services préfectoraux.

➤ **Compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) : (+) 11 630 512,84€** correspondant à l'affectation en réserves du résultat de 2024, décidée par le conseil municipal à la suite de l'approbation du compte administratif.

➤ **Chapitre 13 (Subventions d'équipement reçues) : (+) 5 283 608,11 €** correspondant aux restes à réaliser en subventions d'investissement et (+) 3 868 970€ de crédits nouveaux.

Les nouveaux financements correspondent principalement :

- au fonds de concours provenant de la CIVIS (731 841 €),
- au Pacte Département et Territoires (2,544 M€) fléché notamment pour le co-financement des projets de maison funéraire, de modernisation des voiries et d'aménagement de la place des fêtes
- aux fonds de la Dotation Politique de la Ville (440 000 €), axés sur les travaux dans les écoles et la réalisation d'équipements de proximité dans les QPV.

Ces recettes concernent des projets dont la réalisation est budgétée en dépenses.

➤ **Chapitre 16 (Emprunt) : (-) 730 000 €** correspondant à la réduction du montant prévisionnel de l'emprunt, permise à la suite de la prise en compte des subventions présentées ci-dessus et de l'autofinancement complémentaire à partir de la section de fonctionnement ; la municipalité gardant le cap d'une stratégie d'endettement mesurée en faisant financer ses investissements par ses fonds propres.

➤ **Chapitre 021 (Virement de la section de fonctionnement) : (+) 3 501 513,21 €** correspondant à l'autofinancement de la section d'investissement.

➤ **Recettes d'ordre (chap. 040) : (+) 180 000 € concernant les dotations aux amortissements.**

➤ **Recettes d'ordre (chap. 041) : (+) 5 500 600 €.** Il s'agit des crédits nécessaires au changement d'imputation de biens à l'inventaire communal : église Notre Dame du Rosaire de La Rivière, église du centre-ville de Saint-Louis et Chapelle du Rosaire. Ces édifices religieux, conformément au référentiel M57 applicable à la collectivité depuis 2024, seront ainsi comptabilisés en tant que monuments historiques.

Ce sont des opérations patrimoniales à l'intérieur d'investissement. Un montant identique est inscrit en dépenses d'ordre d'investissement.

Les recettes d'investissement sont réajustées à hauteur de (+) 29 708 118,16 € portant les recettes totales du budget annuel 2025 à un peu plus de 60 M€.

2. Dépenses d'investissement

Les inscriptions proposées en mouvements réels d'investissement s'élèvent à 19 784 069,34 € qui se répartissent ainsi :

- 13 024 671,13 € au titre des restes à réaliser sur les opérations démarrées en 2024
- **6 758 398,21 € en crédits nouveaux.**

Ces montants s'ajoutent au montant de 28 506 361 € de dépenses réelles inscrites au BP 2025.

Section d'investissement DEPENSES	Budget Primitif 2025	BS 2025		TOTAL BUDGET 2025
		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	
Immobilisations incorporelles (20)	673 167,00 €	3 586 874,71 €	1 995 144,21 €	6 255 185,92 €
Subventions d'équipement versées (204)	307 200,00 €	555 775,00 €	478 000,00 €	1 340 975,00 €
Immobilisations corporelles (21)	2 356 409,00 €	1 485 908,75 €	1 421 348,00 €	5 263 665,75 €
Immobilisations en cours (23)	21 567 785,00 €	7 396 112,67 €	3 354 906,00 €	32 318 803,67 €
Remboursement emprunts (16)	2 680 000,00 €			2 680 000,00 €
Participations et créances rattachées (26)	490 000,00 €		- 490 000,00 €	- €
Immobilisations financières (27)	431 800,00 €			431 800,00 €
Total dépenses réelles	28 506 361,00 €	13 024 671,13 €	6 759 398,21 €	48 290 430,34 €
Solde d'exécution reporté (001)			3 889 449,82 €	3 889 449,82 €
Dépenses d'ordre (040)	700 000,00 €		534 000,00 €	1 234 000,00 €
Opérations patrimoniales (041)	1 089 000,00 €		5 500 600,00 €	6 589 600,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	30 295 361,00 €	13 024 671,13 €	16 683 448,03 €	60 003 480,16 €

Les inscriptions de crédits nouveaux au budget, destinés à financer plusieurs opérations d'investissement structurantes pour la commune, s'articulent autour des actions suivantes :

➤ **Travaux routiers : 2,140 M€**

Cette enveloppe vise à financer divers travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'entretien du réseau routier communal. Ces opérations s'inscrivent dans la volonté constante de la municipalité d'améliorer la sécurité, la fluidité de la circulation et le confort des usagers de la route.

La présente programmation prévoit notamment la reprise de la chaussée (enrobés) sur plusieurs axes dégradés du territoire communal, ainsi que l'installation de feux tricolores à certains carrefours stratégiques de l'avenue principale en cœur de ville afin de réguler le trafic et d'accroître la sécurité routière.

Ces crédits s'inscrivent dans la continuité des efforts engagés par la Ville depuis plusieurs années pour moderniser et entretenir durablement son réseau routier. La Ville entend ainsi poursuivre une politique d'investissement en matière d'infrastructures routières, en réponse aux besoins exprimés par les habitants et aux enjeux de développement urbain.

Sur le programme de voiries, les investissements prévisionnels représentent un montant de 7,4 M€ dont 2,89 M€ en restes à réaliser, 2,370 M€ de dépenses nouvelles inscrites au BP et 2,140 M€ complémentaires au BS.

➤ **Construction de la maison des solidarités : 500 000€**

Un crédit de 500 000 € est affecté au lancement des travaux de construction de la future Maison des Solidarités. La création de cette structure marque une étape importante dans le développement de la politique sociale de la ville et de son CCAS. Elle traduit la volonté de la municipalité de faire de la solidarité une priorité de l'action publique locale, dans une approche de proximité, d'accueil et d'écoute des publics en situation de fragilité ou de précarité.

➤ **Avancement du projet d'aménagement du secteur Piment : 690 000€**

En raison de l'avancement rapide des travaux d'aménagement du secteur « Piment », un complément de crédits s'avère nécessaire. Une première dotation avait été inscrite au budget primitif, mais les besoins liés à la progression du chantier justifient cet abondement.

➤ **Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : 350 000€**

Il est proposé d'allouer une subvention d'équipement au CCAS à hauteur de 350 000 €, destinée à financer notamment l'acquisition de véhicules et l'équipement de la future Maison des Solidarités, en cohérence avec la politique sociale de la ville.

➤ **Modernisation des outils numériques : 95 200€**

Ce poste de dépense concerne l'acquisition de logiciels métiers en vue d'optimiser le fonctionnement de certains services municipaux. Il s'agit notamment de logiciels dédiés à la gestion de la restauration scolaire, ainsi qu'à l'informatisation du fonctionnement de la maison funéraire, dont les travaux sont actuellement en cours.

➤ **Réhabilitation de l'éclairage de l'église du centre-ville : 100 000€**

L'éclairage de l'église du centre-ville, édifice emblématique du patrimoine historique et architectural de la commune, présente aujourd'hui un état de dégradation avancé. Face à cette situation, la municipalité souhaite engager une opération de réhabilitation complète du dispositif lumineux. À travers cette opération, la Ville réaffirme sa volonté de préserver et valoriser son patrimoine historique.

Après ces inscriptions nouvelles, le total des dépenses réelles d'investissement s'élèvera à un peu plus de 48, 290 M€ dont 45,179 M€ en dépenses d'équipement.

Le solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement est de 3 889 449,82 €, conformément aux résultats du compte administratif de 2024, et les opérations d'ordre relatives aux dépenses d'investissement qui sont en corrélation avec celles présentées précédemment.

En y incluant toutes les opérations d'investissement, **le total de la section se porterait à un peu plus de 60 M€**. L'épargne brute prévisionnelle est de 7,187 M€ et l'emprunt d'équilibre est abaissé à 4,670 M€.

COMMENTAIRES DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES – 2025

Le budget supplémentaire du service des pompes funèbres reprend le résultat d'exploitation de 2024 à hauteur de (+) 3 860,19 €, tout en maintenant le budget de l'exercice à 20 000 €.

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	BP 2025	BS 2025	BP + BS 2025	Chapitre	BP 2025	BS 2025	BP + BS 2025
Charges à caractère général (011)	6 000,00 €	- 1 000,00 €	5 000,00 €	Produits des services (70)	20 000,00 €	- 3 860,19 €	16 139,81 €
Charges de personnel (012)	14 000,00 €	1 000,00 €	15 000,00 €	Résultat d'exploitation reporté (002)	- €	3 860,19 €	3 860,19 €
TOTAL	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	- €	20 000,00 €

II - DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaire M57 et M4,

Vu le vote du BP lors du Conseil municipal du 08 avril 2025,

Considérant l'adoption des comptes administratifs du budget primitif et du budget annexe des pompes funèbres lors de la séance du 28 mai 2025,

Considérant la délibération en date du 28 mai 2025 portant sur les affectations des résultats du budget principal et du budget annexe des pompes funèbres,

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver par un vote global au niveau du chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, les budgets supplémentaires de la ville (principal et annexe des pompes funèbres) de l'exercice 2025 tels que présentés ci-dessus, pour lesquels les maquettes budgétaires sont annexées à la présente et résumés dans le tableau ci-dessous :

Budget Section	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal						
Fonctionnement	7 066 918,81 €	7 066 918,81 €	3 385 405,60 €	6 532 918,81 €	3 681 513,21 €	534 000,00 €
Investissement	29 708 119,16 €	29 708 119,16 €	23 673 519,16 €	20 526 005,95 €	6 034 600,00 €	9 182 113,21 €
TOTAL	36 775 037,97 €	36 775 037,97 €	27 058 924,76 €	27 058 924,76 €	9 716 113,21 €	9 716 113,21 €
Budget annexe des pompes funèbres						
Fonctionnement	- €	- €				
Investissement						
TOTAL	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Budget consolidé (budgets principal et annexe)						
Fonctionnement	7 066 918,81 €	7 066 918,81 €	3 385 405,60 €	6 532 918,81 €	3 681 513,21 €	534 000,00 €
Investissement	29 708 119,16 €	29 708 119,16 €	23 673 519,16 €	20 526 005,95 €	6 034 600,00 €	9 182 113,21 €
TOTAL	36 775 037,97 €	36 775 037,97 €	27 058 924,76 €	27 058 924,76 €	9 716 113,21 €	9 716 113,21 €

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire ou son élue déléguée dans le domaine de compétences à signer tous les actes y afférents.

Vote : 31 pour

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA

**Le présent document est certifié exécutoire
 Etant transmis en Sous-Préfecture le
 Et publié le**